

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

18 décembre 2017 À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 18 décembre 2017, à 20 h 03, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{mes} Alexandra Fortier-Demers, conseillère
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : M. Jacques Loiselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

361-12-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 4 décembre 2017
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de novembre 2017
 - 6.2 Financement des projets en cours 2017
 - 6.3 Refinancement du règlement d'emprunt n° 415
 - 6.4 Avis de motion – Projet de règlement n° 522 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de leur perception
 - 6.5 Présentation – Projet de règlement n° 522 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de leur perception
 - 6.6 Dépôt d'un projet pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal MAMOT
 - 6.7 Dépôt et approbation du projet de convention collective des employés municipaux 2017-2021

- 6.8 Dépôt et approbation du projet de la politique administrative des cadres 2017-2021
- 6.9 Participation au projet de la MRC de Témiscamingue – Mise en commun d’une ressource en Santé et Sécurité au travail (SST) – Volet prévention
7. Divers
8. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

362-12-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

363-12-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de novembre 2017, s’élevant à 355 649,43 \$, les salaires payés relativement à la même période s’élevant à 73 594,30 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de novembre 2017 s’élevant à 105 119,20 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

364-12-17

FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au financement des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT QU’afin de financer ces dépenses en immobilisation les règlements d’emprunt décrivent en termes généraux (parapluie) n° 483, n° 494 et n° 511 ont été adoptés en 2015, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU’afin de financer ces dépenses en immobilisation le règlement d’emprunt n° 510 a été adopté en 2017 décrétant un emprunt pour le projet de réfection de l’aréna Frère Arthur - Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées qui seront financées par le règlement n° 483 totalisent 58 565 \$ et qu’elles ont été réalisées de 3 560 \$ pour des travaux d’infrastructures, de 51 897 \$ pour de l’équipement et de 3 108 \$ pour de l’éclairage;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées qui seront financées par le règlement n° 494 totalisent 129 128 \$ et qu'elles ont été réalisées de 93 778 \$ pour des travaux d'infrastructures et de 35 350 \$ pour de l'éclairage de rues;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées qui seront financées par le règlement n° 511 totalisent 171 952 \$ et qu'elles ont été réalisées de 48 138 \$ pour des travaux d'infrastructures, de 29 164 \$ pour de l'équipement, de 94 650 \$ pour de l'éclairage de rues;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées, les travaux d'infrastructures du projet de réfection de l'aréna Frère Arthur-Bergeron Phase I seront financées par le règlement n° 510 de 796 857 \$;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de l'emprunt pour le règlement n° 483 sera de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de l'emprunt pour le règlement n° 494 sera de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de l'emprunt pour le règlement n° 511 sera de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de l'emprunt pour le règlement n° 510 sera de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose lors de la séance du conseil un rapport des dépenses en immobilisation à financer;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses en immobilisations respectent l'objet des règlements;

CONSIDÉRANT QUE les démarches administratives ont déjà été entreprises auprès du ministère afin de réaliser le financement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport déposé par le directeur général.

D'APPROUVER les dépenses en immobilisation comme indiqué.

D'APPROUVER les termes de remboursement d'emprunt.

DE PROCÉDER au financement des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-12-17

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 415

CONSIDÉRANT QUE le prêt initial de 1 361 200 \$ arrive à échéance le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le solde du prêt est de 562 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas d'excédent financier important permettant le remboursement du prêt, sans mettre en jeux les services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent procéder au refinancement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général procède au refinancement du prêt comme l'exigent les procédures de financement du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

366-12-17

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N^o 522 FIXANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET FIXANT LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n^o 522 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-12-17

PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N^o 522 FIXANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET FIXANT LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, présente le projet de règlement n^o 522 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-12-17

DÉPÔT D'UN PROJET POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS EN MILIEU MUNICIPAL MAMOT

CONSIDÉRANT QUE des municipalités de la MRC de Témiscamingue désirent se regrouper pour présenter une demande dans le cadre du programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire les municipalités ont convenu que la municipalité de Béarn agirait comme organisme responsable du projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie approuve le projet d'achat et de mise en commun d'équipements en lien avec l'eau potable et les eaux usées et autorise la Municipalité de Béarn a déposer ce projet dans le cadre du programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-12-17

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2017-2021

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés venait à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention collective a été étudié par le comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention collective est déposé et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention collective déposé a été accepté par 87 % des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective sera en vigueur du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 comme mentionné dans la loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention collective est à la satisfaction des employés et de l'employeur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNER ET APPROUVER le projet de convention collective comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

370-12-17

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROJET DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2017-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique administrative des cadres venait à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique administrative des cadres a été étudié par le comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique administrative des cadres est déposé et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la politique administrative des cadres sera en vigueur du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 comme mentionné dans la loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique administrative des cadres est à la satisfaction des employés-cadres et de l'employeur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNER ET APPROUVER le projet de politique administrative des cadres comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

371-12-17

PARTICIPATION AU PROJET DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE –
MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL (SST) – VOLET PRÉVENTION

CONSIDÉRANT l'annonce, par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, du programme « d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre l'opportunité d'aller chercher un financement à hauteur de 50 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT la demande formulée par certains directeurs généraux des municipalités locales de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les obligations de tout employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'engage à assurer la gestion du projet ainsi que la gestion de la ressource qui sera éventuellement embauchée;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet seront facturés en parts égales parmi les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes de réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'un financement provenant du programme « d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ».

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'advenant une réponse positive à la suite du dépôt du dossier de candidature en vertu du programme « d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal », la municipalité manifeste son intérêt à :

- Participer au projet de mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;
- Payer les coûts du projet en parts égales avec les autres municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

372-12-17

PROJET DE CONSTRUCTION – 60, RUE NOTRE-DAME SUD

CONSIDÉRANT QU'un promoteur désire construire une habitation multifamiliale isolée de 4 unités;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déposé son projet auprès du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le projet déposé ne peut cadrer dans la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT la possibilité de procéder à un changement de zonage de la zone RB à la zone RC;

CONSIDÉRANT QUE les frais inhérents seront assumés par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent promouvoir le développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les recommandations du comité consultation d'urbanisme de permettre la construction de l'habitation multifamiliale isolée de quatre unités.

D'ACCEPTER le projet comme déposé par le promoteur.

QUE l'habitation ne dépasse pas la hauteur de 2 étages.

DE procéder au changement de zonage de la zone RB à la zone RC
comme l'exigent les procédures dès le printemps 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

373-12-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité
des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier